



PLANNING DES ASTREINTES DU MOIS D'AOUT 2018

Conformément aux délibérations n° 02/11 du 07 janvier 2011 et n° 2011-047/RH du 1^{er} juin 2011, vous trouverez ci-après le planning relatif aux astreintes. Pour information, celles-ci débuteront le vendredi après les heures de service et s'achèveront le lundi suivant à l'ouverture (hormis les jours fériés ou chômés où elles débuteront la veille et/ou se termineront le lendemain du jour férié ou chômé).

Services concernés N° de Tél.	Du vendredi 03/08 au lundi 06/08	Du vendredi 10/08 au lundi 13/08	mercredi 15/08 vendredi 17/08 au lundi 20/08	du vendredi 27/08 au lundi 27/08	Missions durant les astreintes
ELUS	M. HORTH Jean-Claude 0694 384 202	Mme ATTICA Cathia 0694 200 128	Mme ARON - LEVEILLE Annick- 0694 384 134	M HORTH René-Serge 0694 384 173	Assurer la permanence de la décision institutionnelle
ETAT-CIVIL 0694 384 335	Mme HIRAM M-Josèphe	Mme SOPHIE Simone	Mme HIRAM M-Josèphe	Mme SOPHIE Simone	Tout acte relatif à un décès ou mariage
SERVICES TECHNIQUES	M. DORILAS Raymond 0694 384 347 M. CLET Joël 0694 401 339	M. Henri-Claude COSSET 0694 908 813 M. CLET Joël 0694 401 339	M. DORILAS Raymond 0694 384 347 M. CLET Joël 0694 401 339	M. Henri-Claude COSSET 0694 908 813 M. CLET Joël 0694 401 339	Toutes tâches techniques Intervention sur les installations électriques

Un téléphone portable sera mis à votre disposition. Vous devez **impérativement** durant la période d'astreinte, être joignable et à proximité de votre lieu de travail en cas d'intervention.

AMPLIATION A : POMPIERS - GENDARMERIE – MEDECIN